



POINT CSE

Suite à l'instance CSE du 25 mars 2021

1. Déploiement des 74 CDD pour la région dispositif QPV

Si on peut se féliciter du changement et de **la rupture sur la baisse des effectifs** qui était en cours en février 2020, le déploiement de 74 CDD sur 6 agences de Marseille nous interroge. Seules 6 agences du bassin marseillais en PACA sont concernées en fonction de leurs critères, la Direction Générale faisant fi des QPV du reste de la région (Ex : Toulon, Nice, Avignon...) !

Sur la méthode RH, nous restons dubitatifs. En effet, ces CDD, cofinancés à 50% par Pôle emploi et 50% par le fond européen, sont destinés à remplacer des CDI qui auront une lettre de mission de 18 mois pour accompagner les publics QPV. Que se passe-t-il s'il y a un manque de volontaires CDI sur cette mission ? Les CDD seraient-ils remis en cause ?

C'est une bonne nouvelle que le service public soit en charge de cette mission gouvernementale. Toutefois, la charge de l'intégration et du tutorat va exiger encore un effort supplémentaire sur les agences, ainsi qu'une gestion des locaux existants sans possibilité d'extension mais seulement quelques aménagements à la marge.

Le taux de précarité parmi nos collègues risque d'avoisiner les 30%. Sur ce point la direction se contente d'une déclaration de bonne intention et espère intégrer sur 18 mois un maximum de CDD en CDI en calculant les départs (retraites, mutations...).

Le SNU PACA souhaite bienvenue à nos nouveaux collègues et demande à l'établissement de CDIser tous les CDD et le plus rapidement possible dans ce contexte difficile.

Le SNU PACA s'est abstenu sur le vote. A suivre...

2. Santé Sécurité et Conditions de travail

La **CSSCT a enregistré 1200 alertes** qui regroupent plusieurs niveaux d'urgence. Cela grâce aux remontés faites par les représentants de proximité lors de leurs inspections.

Une majorité de ces alertes sont traitées dans le mois qui suit. Les plus graves font l'objet d'un suivi et de relance. Une attention, et surtout une **vigilance particulière est mise sur les RPS.**

Actuellement **le SNU interpelle aussi directement la direction sur des dossiers urgents**, quand nous constatons la non réponse dans les instances représentatives du personnel. Pour exemple, l'établissement a retiré les vigiles mis en plus dans les sites suite au drame de Valence. Ils perdurent uniquement sur les sites dits sensibles.

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés sur votre site.

Contact : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr - 06 71 98 64 19

3. Bilan sur le Contrôle de la Recherche d'Emploi

Le bilan 2020, montre une baisse des chiffres sur les sanctions avec une interruption de l'activité contrôle pendant 5 mois au profit de la plateforme téléphonique liée au Covid. A la reprise de l'activité (juillet 2020), **les collègues assistent à la modification de leurs missions.**

Le SCRE est attendu à la fois sur le volet sanction, et sur le conseil alors que **c'est l'incompatibilité de ces deux « rôles » qui avait abouti à leur séparation.**

Le SNU PACA demande à l'établissement de veiller à ce que les activités du SCRE restent dans leur périmètre d'origine, à savoir le Contrôle de la Recherche d'Emploi, et n'empiètent pas sur le travail des conseillers en accompagnement.

L'établissement répond que **la situation du SCRE est provisoire et sera redéfini à la fin de la crise sanitaire.** A suivre...

4. Actualisation du calendrier des projets stratégiques

Conseiller Référent Indemnisation : Nouvelle période de déploiement entre septembre 2021 et juin 2022.

Nouveau suivi : Décalage possible de la fin du déploiement du projet de juin 2021 à septembre 2021.

Rapprochement Cap Emploi - Pôle emploi : Proposition de décalage d'octobre 2021 à mai 2022.

WePlan : Possibilité de décalage de la date de mise en service jusqu'en septembre 2021

5. Point de suivi crise sanitaire COVID2.

Nombre de collègues positifs en PACA depuis mai 2020 : 309 (**nous leurs souhaitons un prompt rétablissement**)

Vaccin : pour les personnes à risque, cette vaccination peut se faire si le médecin du travail est volontaire.

Une communication est prévue à l'ensemble du personnel même si elle ne concerne donc que certains publics. Il y aura autorisation d'absence et **cela sera considéré comme temps de travail.** Ce sera un code de visite médicale médecine du travail, pas de code spécifique « vaccination » pour garantir la confidentialité sur l'état de santé des agents.

Pour les agents publics : même procédure, avec le médecin de prévention. Le code « HQ » médecine du travail permet de couvrir le déplacement à la médecine du travail, que ce soit pour se faire vacciner ou pour toute visite.

Pour les autres situations, les vaccinations en dehors de la médecine du travail, l'agent devra utiliser ses jours (RTT, CP, horaires variables...) ou y aller sur les plages variables. La CCN prévoit des absences médicales spécifiques (femmes enceintes, bilan de santé...) mais pas de disposition pour le médecin de ville ou pharmacie. Si il y a création d'un code spécifique vacci-

6. Point sur le traitement de la prime « Permittents » - Courrier SNU

LA FSU et le SNU PE interpelle la ministre du travail sur le trop perçu

Madame la Ministre,

Le gouvernement a décidé en urgence le maintien des allocations à hauteur de 900 euros pour les demandeurs d'emploi alternant activités et période de chômage.

Pôle Emploi a ainsi été enjoint dans l'urgence de procéder à ces versements. **Force est de constater que des versements ont eu lieu à tort.** Des trop-perçus seront donc à récupérer; nous savons par expérience que cela génère des situations compliquées pour les demandeurs d'emploi, mais également beaucoup d'agressivité dans les agences.

Nous avons bon nombre de cas de personnes dont les comptes étaient à découvert et dont les banques ont récupéré automatiquement ces sommes. D'autres chômeurs, ayant peu de revenus, ont dépensé cet argent inespéré pour faire face à leurs échéances (loyers, charges...). Certains basculeront en ASS ou au RSA au moment de la fin des prolongations ARE Covid. Nous savons que certains de ces trop-perçus sont liés à des périodes non déclarées ou à des erreurs d'actualisation, mais beaucoup d'autres sont liés au versement automatique, à tort a priori, par Pôle Emploi, de la prime gouvernementale. Il a été recensé 40000 trop-perçus qui doivent faire l'objet d'une récupération par les agent-e-s de Pôle emploi.

Cette procédure, lourde, ne garantit aucunement l'égalité de traitement entre les demandeurs d'emploi. **C'est pourquoi le SNU Pôle Emploi FSU par le biais de sa fédération vous demande d'accorder une remise gracieuse à l'ensemble des 40000 demandeurs d'emploi concernés par ces trop-perçus**, et ce, de manière automatique au regard de la situation de crise sanitaire inédite et du «Quoi qu'il en coûte» annoncé avec conviction par le Président de la République.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Benoît Teste Secrétaire Général de la FSU

7. ASC

Le budget prévisionnel a été voté avec une large majorité seule la CGC a voté contre et le SNAP et l'UNSA ce sont abstenus

Tous les projets ont été validés à la même majorité. Ils seront mis en ligne rapidement.

Le SNU a voté pour le budget et les projets en espérant une amélioration des conditions sanitaires qui, en 2020, nous ont obligé à annuler beaucoup de prestations.

A bientôt pour un nouveau « POINT CSE » avec le SNU !

**N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions...
par mail : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr , afin que nous puissions
porter votre voix
pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CSE :**



**Fabienne Touzé, Sébastien Demaries, Olivier Peyron, Robert Chuzel,
Zora Ousahla, Jeannine Ruggieri ,Gérald Cornillad
Eric Almagro Représentant Syndical.**